La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

L'authentification forte, simplement

Cette validation dans votre appli bancaire au moment d'un paiement en ligne, c'est l'authentification forte. Un peu agaçante parfois, mais c'est votre meilleure protection. En 4 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Pour valider un paiement, il faut prouver son identité par **deux moyens différents**, pas un seul.

02

Elle est **obligatoire** depuis la directive européenne **DSP2** pour les paiements en ligne.

03

C'est elle qui a fait **chuter la fraude**, et qui vous garantit d'être remboursé si elle manque.

EN CLAIR

DSP2 » et « SCA

La **DSP2** est la directive européenne sur les services de paiement qui a rendu ces contrôles obligatoires. La **SCA** (« authentification forte du client », en anglais Strong Customer Authentication) en est le nom technique. Derrière ces sigles, une seule idée : **prouver deux fois** que c'est bien vous.

LE PIÈGE À ÉVITER

Valider dans l'appli **sans lire** ce qui s'affiche. Vérifiez toujours le **montant** et le **commerçant** avant de confirmer. Un escroc au « faux conseiller » compte justement sur une validation faite machinalement. Si l'opération ne correspond à aucun achat de votre part, **refusez**.

À RETENIR

- Authentification forte = **deux preuves d'identité** parmi : savoir, avoir, être.
- **Obligatoire** (DSP2) pour les paiements en ligne, via l'appli le plus souvent.
- Toujours **vérifier le montant et le marchand** avant de valider.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.